



Hérault

## Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

### Séance du 15/12/2025

Salle du Conseil Municipal – Place Viala – 34660 COURNONTERRAL

Date de convocation : 09/12/2025

Nombre de membres en exercice : 25

Nombre de membres présents : 17

Nombre de suffrages exprimés : 19

Quorum atteint

#### Présents (17) :

- William ARS
- Olivier DELMAS
- Marie-Line GIBERT
- Eddy GOMMERET
- Karine TURLAIS
- Yoann AGATI
- Geneviève SOLACROUP
- Anne MACIAS
- Roseline TERME
- Marc OLIVIER
- Anne GACHON
- Gautier VIDAL
- Emilie BRIGNARD
- Flavien MERCADIER
- Patrick MOREAU
- Anne-Marie DELOBEL
- Laura AZEMA

#### Absents représentés (2) :

- Patricia BELKADI : pouvoir à Eddy GOMMERET
- Pascale GRIPON : pouvoir à Karine TURLAIS

#### Absents (6) :

- Norbert ISERN
- Céline DUCOUDRAY
- Paul MARTINEZ
- Sylvie VALETTE
- Naïma DEBORDES
- Elisabeth LEONES

#### Secrétaire :

Marie-Line GIBERT

### DELIBERATION D2025-86 – OUVERTURE DES CREDITS D'INVESTISSEMENT 2026

Vu article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui dispose que « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits. »

Considérant en effet qu'il convient d'être en capacité d'honorer les dépenses urgentes et de respecter la continuité des paiements entre le 1<sup>er</sup> janvier 2026 et le vote du budget, Monsieur le Maire sollicite l'autorisation d'une ouverture de crédits aux chapitres d'investissement suivants, dans la limite réglementaire du quart des crédits ouverts au budget 2025 :

Chapitre	Crédits votés au BP 2025	Total budget 2025	Autorisations sollicitées
20 – Immobilisations incorporelles	14 040,00 €	14 040.00€	3 510.00 €
204 – Subventions d'équipement versées	160 586,00 €	160 586.00 €	40 146.50 €
21 – Immobilisations incorporelles	502 793,00 €	502 793,00 €	125 698.25 €
23 – Immobilisations en cours	8 180 317,00 €	8 180 317,00 €	2 045 079.25 €
<b>TOTAL</b>	<b>8 857 736,00 €</b>	<b>8 857 736,00 €</b>	<b>2 214 434.00 €</b>

Les dépenses seront inscrites au budget 2026.

**LE CONSEIL :**

**Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,  
APPROUVE en leur entier les propositions qui lui sont faites.**

**FAIT ET DELIBERE A COURNONTERRAL, les jour, mois et an que dessus.**

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

  
William ARS



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois adressé au Maire ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.